

Carte d'identité

Où s'adresser : Mairie du domicile (présence de l'intéressé obligatoire).

Pièces à fournir : L'ancienne carte d'identité ou une déclaration de perte ou de vol, un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois, un justificat de domicile (de moins de 3 mois) et 2 photos d'identité couleur non scannées avec un fond blanc.

Validité : 10 ans

Coût : Gratuit

Délais : 4 semaines

Carte grise

Où s'adresser : Préfecture ou sous préfecture.

Pièces à fournir : Le certificat de vente du véhicule, la carte grise barrée et signée par le vendeur, la carte d'identité, le certificat de contrôle technique pour les véhicules de plus de 5 ans, un justificatif de domicile.

Validité : durant la propriété

Coût : Dépend de la puissance du véhicule

Extrait du casier judiciaire

Où s'adresser : CJN - 107, Rue Landreau - 44079 Nantes Cedex

Pièces à fournir : Formulaire disponible en Mairie

Validité : 3 mois

Coût : Gratuit

Délais : 3 semaines

Certificat de nationalité française

Où s'adresser : Greffe du Tribunal d'Instance du domicile.

Pièces à fournir : Livret de famille, carte d'identité.

Coût : Gratuit

Délais : 1 semaine